

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 10 AVRIL 2017

Nombre de Conseillers en exercice	11
Nombre de présents	9
Nombres de votants	11

L'an deux mille dix-sept, le lundi 10 avril, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe BAUDIN, Maire.

Étaient présents : Philippe BAUDIN, Alexandre ALBRIEUX, Bernard EXCOFFIER, Isabelle GORIN, Romary DESMOUGIN, Pascal BAUDIN, Philippe EXCOFFIER, Éric TALLIA, Sylvain ICHARD.

Absents ayant donné procuration : Marie Paule FAUGERAS à Philippe BAUDIN – Alexandra BAUDIN à Alexandre ALBRIEUX.

Date de convocation : 3 avril 2017.

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

I – PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le cabinet Cabinet ProandCo, qui assiste la collectivité dans la mission d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, va présenter à l'assemblée le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Le diagnostic est aujourd'hui achevé.

Il en ressort un besoin variant de 50 à 60 nouvelles constructions d'ici à l'année 2030. Ceux-ci pourraient être répartis en quatre zones :

- 2 zones d'habitat
- 1 zone touristique
- 1 zone artisanale.
-

Il faudra toutefois s'attacher à combler 'les dents creuses' et à satisfaire aux contraintes réglementaires actuellement en vigueur.

II – VOTE DU TAUX DES IMPOTS

Monsieur l'adjoint en charge des finances propose au conseil municipal les taux d'impôts de l'année 2017. Ces derniers ne subiront pas d'augmentation.

Les taux proposés sont les suivants :

TAXES	BASE	TAUX	PRODUIT
Habitation	949 600.00	21.23	201 600.00
Foncier bâti	2 510 000.00	31.17	782 367.00
Foncier non bâti	5 000.00	157.78	7 889.00
CFE	2 062 000.00	30.05	619 631.00
Total			1 611 487.00

Approuvé à l'unanimité

III – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Compte-tenu des demandes de subventions formulées par les associations de la commune et après examen, par la commission des finances, des bilans de fonctionnement, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Montant demandé	Montant octroyé
Âge d'Or	800,00 €	800.00 €
ACCA	305,00 €	305.00 €
Ateliers créatifs	700,00 €	700.00 €
Ski Club	31 200,00 € + 4 600.00€ FIS	31 200.00 € + 4 600.00€ FIS
Patrimoine	1 500,00 €	1 500.00 €
Freestyle	3 000,00 €	1 200.00 €
Sou des Écoles	700,00 €	500.00 €
TOTAL	42 805,00 €	40 805.00 €

Approuvé à l'unanimité

IV – OFFICE DU TOURISME : SUBVENTION

Monsieur l'adjoint en charge des finances présente au Conseil Municipal l'architecture du budget 2017 de l'Office du Tourisme de Valmeinier et propose d'allouer cette année une subvention d'un montant de 897 000 €.

Cette subvention est calculée de la manière suivante sur la base des chiffres du budget communal 2017 :

- Versement de la taxe de séjour d'un montant de 450 000 €
- Versement de la taxe remontée mécanique d'un montant de 240 000 €

En complément de ces deux versements et considérant que l'Office du Tourisme assure la gestion des équipements publics énoncés ci-après, la collectivité complète la subvention sur la base d'une partie des dépenses de fonctionnement (année 2016) desdites structures : le cinéma, la piscine et les garderies pour un montant de 207 000 €.

Approuvé à l'unanimité

V – BUDGETS PRIMITIFS : M49 – M14

Monsieur l'adjoint en charge des finances présente les deux budgets suivants :

A- Budget eau et assainissement – M49

Le budget primitif 2017 de l'eau et de l'assainissement s'équilibre à la somme de :

+ 398 607.13 € en fonctionnement

+ 231 640.69 € en investissement

Approuvé à l'unanimité

B - Budget commune – M14

Le budget primitif 2017 de la commune s'équilibre à la somme de :

+ 5 272 458.90 € en fonctionnement

+ 2 591 079.46 € en investissement

Approuvé à l'unanimité

VI – ADMISSIONS EN NON VALEURS : BUDGET M14

Monsieur l'adjoint en charge des finances soumet au conseil municipal le montant des non valeurs proposé par Monsieur le trésorier qui s'élève à 17 801.69 €

Il s'agit de factures de secours sur piste et de loyers non recouvrées, datant des années 2013 – 2014 – 2015 - 2016.

Les poursuites et recherches à l'encontre de ces débiteurs se sont révélées infructueuses.

Par conséquent, les titres correspondant sont irrécouvrables.

Les crédits sont prévus au compte 6541 du budget de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

VII – TARIFS REMONTEES MECANIQUES SAISON 2017/2018

Monsieur le Maire donne donc lecture de la grille tarifaire des forfaits de ski pour la saison 2017-2018.

Il en ressort une légère augmentation du forfait journée (39 € à 39,50 €) ; le forfait 6 jours passe de 197.50 € à 200 €.

Approuvé à l'unanimité.

VIII – COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- Office du Tourisme présenté par Éric TALLIA

A la grande satisfaction du président de l'Office du Tourisme et de l'ensemble du

Conseil Municipal, l'Office du Tourisme a obtenu le label qualité. Ce label est valable pour une durée de 3 ans.

Un prestataire qui propose une activité de location de poneys souhaite s'installer pour la saison d'été sur la commune. Il proposerait un panel d'activités, ce qui ferait une animation supplémentaire.

La 19^e édition du Tour de Savoie Mont Blanc fera étape dans la commune de Valmeinier le samedi 17 juin prochain dans le cadre de l'arrivée d'une étape de contre-la-montre dont le départ sera donné à Saint-Martin-d'Arc.

- **Requalification de la rue principale de Valmeinier Villages présenté par Bernard EXCOFFIER**

Bernard EXCOFFIER présente le compte rendu de la réunion de chantier du 7 avril 2017.

Il en ressort principalement la reprise totale du marquage au sol ainsi que la réparation des gardes corps dont la fixation n'a pas résisté. En effet, les chevilles employées par l'entreprise EVD pour fixer l'ensemble des gardes corps sont insuffisantes.

- **Communauté de Commune Maurienne Galibier présenté par Philippe BAUDIN**

Philippe BAUDIN informe que la taxe d'ordure ménagère va augmenter (de 6.5 à 7) ainsi que les impôts (+1.35 %).

- **Transfert de la compétence eau et assainissement à la Communauté de Commune Maurienne Galibier présenté par Bernard EXCOFFIER**

Bernard EXCOFFIER indique que la Loi NOTRe prévoit ce transfert pour l'année 2020. Une étude préalable (diagnostic – inventaire – mise à jour des plans et informatisation) de chaque commune doit être réalisée.

La CCMG lance un appel d'offres pour recruter un bureau d'étude pour une mission d'octobre 2017 à fin avril 2019.

Cette étude est subventionnée à 80 % par l'Agence de l'Eau. A l'issue, l'intégralité des communes choisira un niveau de gestion partielle, en totalité ou ne donnera pas suite.

- **TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte) présenté par Philippe BAUDIN**

La commune envisage de réaliser l'acquisition d'une station vélo libre-service. Cependant, des difficultés persistent quant au choix des vélos car ceux proposés ne sont pas trop adaptés à la montagne.

IX – QUESTIONS DIVERSES

- **SEMVAL – Convention tripartite**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la SEMVAL souhaite financer en crédit-bail le télésiège débrayable 6 places de la « Sandonière ».

Une convention tripartite doit être signée entre la SEMVAL, la Commune et l'organisme prêteur Unifergie.

Approuvé à l'unanimité

X – INFORMATIONS DIVERSES

Un administré conteste une facture d'intervention des services techniques sur le réseau d'eau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.